

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/05/2009

Date de la convocation:

18/05/2009

Date d'affichage:

18/05/2009

L' an 2009 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique SPILL Bernard, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 064.2009

Vote : A l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

064.2009 : Affectation des résultats 2008 : budget annexe "production d'énergie Héliens".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2008 dans les budgets 2009,

Vu les budgets 2009,

Vu l'avis du bureau du 27 avril 2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « production d'énergie Héliens » de l'exercice 2008 présentant

un résultat d'investissement excédentaire de 0,00 €

un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 €

VU la délibération n°054/2009 du conseil communautaire du 25 mai 2009, approuvant le compte administratif du budget annexe « production d'énergie Héliens » 2008,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 0,00 € à la section d'investissement et d'affecter 0,00 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « production d'énergie Héliens » 2009,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'approuver la proposition du président ;

d'affecter le résultat d'investissement excédentaire de 0,00 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe « production d'énergie Héliens » 2009.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/05/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

